

# Prudence : actions de chasse

Calendrier des actions de chasse organisées par l'ONF en forêt domaniale de Marly du 13 novembre 2023 au 4 mars 2024

**NOVEMBRE : Lundis 7, 14 et 21**  
**JANVIER : Lundis 8, 15, 22 et 29**  
**FEVRIER : Lundis 5 et 26**  
**MARS : Lundi 4**

penétrer dans les zones chassées. Lors de ces journées, des panneaux «CHASSE EN COURS» sont disposés en périphérie du secteur chassé.

Pour la sécurité de tous, il est interdit de pénétrer dans les zones chassées. Lors de ces journées des panneaux «CHASSE EN COURS» sont disposés en périphérie du secteur chassé.

**Chasse en continu de 9h à 18h**



Chaque année, des actions de chasse sont organisées par l'Office National des Forêts (ONF) au sein de la forêt de Marly.

Période du 13 novembre 2023 au 4 mars 2024 :

- En novembre : lundis 13 et 20
- En décembre : lundis 4, 11 et 18
- En janvier : lundis 8, 15, 22 et 29
- En février : lundis 5 et 26
- En mars : lundi 4

Pour la sécurité de tous, il est interdit de pénétrer dans les zones chassées. Lors de ces journées des panneaux « chasse en cours » sont disposés en périphérie du secteur chassé.

Chasse en continu de 9h à 18h.

Faute de prédateurs naturels, ces chasses doivent permettre de réguler les populations de gros gibiers qui ont fortement augmenté. En consommant les graines et les jeunes plants, les grands mammifères mettent à mal le renouvellement naturel des forêts, déjà très affaiblies par le réchauffement climatique. Voilà pourquoi la chasse, strictement réglementée et s'avère le seul moyen pour rétablir l'équilibre entre la forêt et la grande faune.

Infos pratiques

Retrouvez par jour les zones chassées dans la forêt en téléchargeant l'application Melckone

Documents

[Actions de chasse en forêt de Marly](#)